

des trois derniers siècles, des membres de la famille de ce nom, remplissant des charges importantes. Cette famille était déjà qualifiée de noble, à l'époque du XV^e siècle, et plus tard Antoine de Masso, écuyer, seigneur de Cluzelle, conseiller au parlement de Dombes et au présidial de Lyon, auditeur des camps et armées du roi, fut envoyé par Henri III en Suisse. Trois de Masso, dont le premier, fils d'Antoine, ont été successivement prévôts et seigneurs de St-Just. (Guichenon, histoire de Bresse, 2^e part., p. 118. Le Tremblet, 1650.) Comme la paroisse de St-Just, ainsi que nous l'apprend l'Almanach de 1750, était presque partout mêlée avec celle de Saint-Irénée, les de Masso auraient pu avoir quelque rapport avec le quartier du Massu, ou par leurs charges ou par leurs propriétés.

Cassiodore parle de *possessoribus et conductoribus diversarum massarum* (viii, 33), et *Massa* est ici le synonyme de *prædium*. Le dictionnaire de Trévoux dit que « *mas* signifie le ténement et héritage des personnes de « servile condition et de mainmorte. Ce terme est commun en Provence et en Languedoc. Un territoire se « divisait en *mas*. On a dit aussi *mansus*, *mañsa* et « *mansum*. Celui qui occupait un *mas* ou *mansus* était « appelé *manen*, dont on a fait *manant*, homme de la « campagne. Le mot *mansus* se trouve souvent dans les « actes du moyen âge. » Ceci m'amène à examiner si le mot *mansion* a la même signification que *mas*. Ducange le présume ; cependant il me semble que le dernier mot proviendrait de *massa*, une masse de terre, un domaine, tandis que le premier aurait pour origine le verbe *manco*, *mansi*, *mansum*, demeurer, et exprimerait un lieu de